

La Résidence des Pies

Appartements protégés Bavois



Historique :

Le "Vieux collègue" a été construit en 1836 pour accueillir les premières classes de Bavois. La Maison communale fit ses adieux aux enfants en 1992 lorsqu'un tout nouveau collège fut inauguré le 26 septembre 1992. Ce bâtiment accueillait la Municipalité, la Banque Raiffeisen ainsi qu'une salle des sociétés locales.

Le projet d'appartements protégés débuta en 2013. La Commune de Bavois, soucieuse de voir sa population vieillir, souhaitait offrir la possibilité à la population de la région de rester dans un environnement familial et villageois.

Le Conseil général donna son accord à la Municipalité de faire un projet pour la transformation du "Vieux Collège" en date du 17 décembre 2013.

Les Plans de transformation, la mise à l'enquête et les soumissions furent faits durant l'année 2014. Puis finalement le Conseil général donna, à l'unanimité, son accord à la Municipalité, le 18 juin 2015, de créer 6 appartements protégés et une UAPE (unité d'accueil de la petite enfance)

Situation :

Nos appartements protégés sont situés au centre du village à la Rue du Village 17, proche des commodités. Malheureusement, notre localité ne compte plus de magasin, mais une petite épicerie mobile se déplace trois fois par semaine en face du bâtiment.

La création d'une UAPE au 1^{er} étage du bâtiment était importante pour les relations intergénérationnelles.

Le "Vieux Collège" fut rebaptisé en 2017 et se nomme dorénavant la Résidence des Pies, faisant honneur au sobriquet des habitants de Bavois, les Agasses ou plus communément les Pies.



Appart. PC compatible



..



Architecture, quelques caractéristiques du bâtiment :

La Résidence des Pies se présente de la manière suivante :

Le rez inférieur est composé de caves, d'une buanderie commune, de WC 'publics', et de l'espace communautaire dédié aux appartements protégés. Cet espace communautaire fait aussi office de salle des sociétés à partir de 19h00.

Le rez supérieur est entièrement dévolu à l'UAPE. Cette dernière peut accueillir un maximum de 24 enfants.

L'accès au jardin commun et place de jeux, se fait par les corridors communs pour l'UAPE, et par l'entrée principale du bâtiment, par une rampe d'accès.

C'est aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étages que se trouvent nos 6 appartements. Chaque étage est desservi par un ascenseur. (Les mètres carrés de chaque appartement se trouvent dans le tableau récapitulatif ci-dessous).

Chaque appartement a été conçu pour pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap, soit compatible à un fauteuil roulant. Afin de garantir une sécurité maximum, les escaliers d'accès aux appartements et chaque salle de bains sont munis d'un carrelage antidérapant. Les salles de bains sont adaptables aux personnes à mobilité réduite.

Récapitulatif de nos appartements : (Etat au 30.04.2018)

Appartement	M2	Loyer (charges comprises)	Charges réfèrent sociale	Participation Espace commun.	Disponibilité	PC compatible
1 ^{er} étage ouest	55	1300.-	125.-	60.-	--	--
1 ^{er} étage est	62	1300.-	125.-	60.-	Libre de suite	--
2 ^{ème} étage ouest	57	1300.-	125.-	60.-	--	--
2 ^{ème} étage est	64	1300.-	125.-	60.-	Libre de suite	--
Combles ouest	49	1100.-	--	--	--	X
Combles est	49	1100.-	--	--	Libre de suite	X



Le concept d'encadrement sécurisant et l'accompagnement social et animation :

Une référente sociale officie dès le 1^{er} décembre 2017 à 10%, représentant un taux horaire de 4h12 par semaine. Assistante socio-éducative de formation, la personne engagée est une employée de l'UAPE des Pies. La proximité de son lieu de travail principal est un avantage pour les appartements protégés et nos bénéficiaires.

Ses principales tâches sont de :

- *Accueillir et accompagner les nouveaux bénéficiaires.*
- *Tenir un dossier de chaque bénéficiaire avec notamment les informations concernant le réseau existant (famille, médecin de famille, proche-aidant) ou réseau à mettre en place (si besoin), problématique de santé, bref historique de leur passé.*
- *Etre à l'écoute des bénéficiaires et, si nécessaire, organiser la surveillance nécessaire.*
- *Visite régulière aux bénéficiaires.*
- *Proposer des animations selon la demande des locataires.*
- *Organiser des repas en commun pour les locataires.*
- *Organiser des repas en commun entre les locataires et les enfants de l'UAPE.*
- *Proposer des jeux dans l'espace communautaire.*
- *Organiser une sortie annuelle.*
- *Faire un feed-back à la Municipale en charge des affaires sociales (si besoin).*

Critères d'attribution :

Les appartements protégés sont destinés en priorité :

Aux personnes en âge AVS :

- *Recherchant un environnement sécurisant et/ou un aménagement architectural adapté.*
- *Souffrant de solitude et/ou d'isolement social.*
- *Nécessitant un soutien dans leur autonomie physique, psychique et/ou présentant des difficultés d'intégration sociale.*
- *Aux personnes plus jeunes en situation de handicap moteur compatibles avec le concept mis en place.*

N'hésitez pas à prendre contact avec notre municipale en charge des affaires sociales, Mélanie Crausaz, au 079.486.93.92 pour une visite ou de simples renseignements.